



---

# LIGNES DIRECTRICES EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Élève adulte ayant des besoins particuliers

# INTENTIONS DE PRÉSENTATION

- **Accueil**
- **Historique**
- **Introduction aux guides des lignes directrices**
- **Présentation détaillée des sections en FGA et en FP**



# MISE EN CONTEXTE

➤ **Depuis la rédaction des guides, plusieurs facteurs ont influencé nos pratiques sur le terrain**

- Info/Sanction en FGA et en FP
- Expérimentation des outils de consignation
- Évolution de la démarche d'accompagnement
- Expertise des ressources développée sur le terrain
- Observation des changements de pratique
- Questionnement et réflexion en continu

# DÉFINITIONS PRÉALABLES

## ➤ **Élèves ayant des besoins particuliers (EBP)**

- Adultes aux prises avec des difficultés d'apprentissage, d'adaptation, un problème de santé mentale ou un handicap physique ou sensoriel

## ➤ **Concept de besoin**

- Écart entre le seuil à atteindre et ce qui peut être réalisé
- Compétence à développer
- Ce qui est nécessaire pour acquérir la compétence ou répondre aux attentes

# DÉFINITIONS PRÉALABLES

## ➤ **Plan d'aide à l'apprentissage (PAA) ou Plan d'intervention (PI)**

- Outil de planification servant à préciser le ou les besoins, l'objectif poursuivi ainsi que les moyens à mettre en place (recommandations)

## ➤ **Dossier scolaire**

- Données administratives et pédagogiques relatives à l'admission, l'inscription, la fréquentation et les résultats scolaires de l'élève

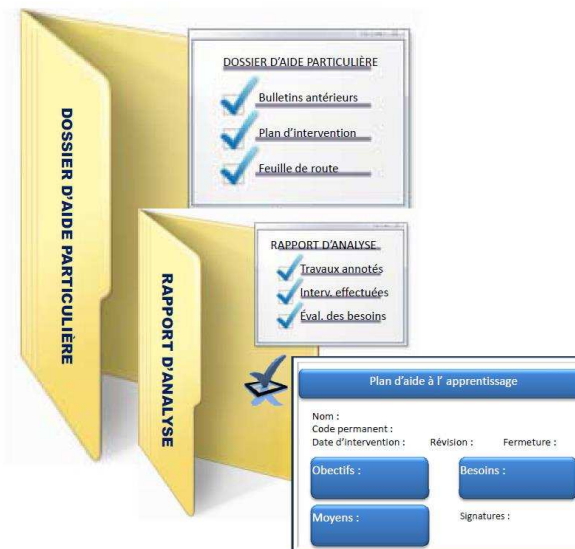
## ➤ **Dossier d'aide particulière**

- Ensemble des données relatives au cheminement de l'élève en fonction de l'aide individuelle apportée tout au long de son parcours

# DÉFINITIONS PRÉALABLES

## ➤ Rapport d'analyse

- Toute information nécessaire permettant d'élaborer le portrait précis des **difficultés** et des **besoins** de l'élève en fonction des apprentissages et des compétences à acquérir
- Contribue à faire le lien entre le besoin et la mesure d'adaptation



# RÔLES

## ➤ Rôle de l'élève adulte

- Au cœur de la démarche de soutien
- Participation et adhésion volontaires
- Actif
- Métacognitif
  - Porte un regard sur ses besoins et ses actions
- Responsable de son projet de formation et de sa réussite



# RÔLES

## ➤ Personnel de direction

- Responsable de la démarche menée par le personnel en place
- Vigie du cadre légal de la démarche
- Autorise ou fait une demande d'autorisation de mesures adaptatives (MA)
- Se préoccupe de l'organisation de travail
- Soutient le personnel enseignant et les intervenants
- Fait le suivi de l'information auprès du personnel et des parents
- S'occupe de la mise en place et du suivi des plans d'aide (PAA ou PI)



# RÔLES

## ➤ Personnel enseignant

- Premier répondant face à l'élève
- Responsable de la progression et de la réussite de l'élève (obligation)
- Choix des modalités pédagogiques
- Différenciation de l'enseignement (responsable des interventions visant la réussite)
- Cueillette d'observations et consignation d'informations
- Partage des informations entre collègues et avec d'autres intervenants
- Planification d'actions concertées
- Accompagnement dans la mise en place du plan d'aide, des mesures et des outils d'aide technologique

# RÔLES

## ➤ Personnel professionnel

- Rôle conseil auprès du personnel enseignant, de la direction et autres intervenants (stratégies, interventions adaptées)
- Rôle d'accompagnement (formation, recommandations, création de matériel ou suggestion d'outils, etc.)
- Vigie au niveau de la démarche
- Courroie de transmission entre les différents acteurs
- Intervention directe auprès de l'élève pour certains professionnels
- Collaboration au PAA ou au PI
- Communication avec l'extérieur pour la récupération de documents
- Rédaction des différents formulaires et suivis
- Rédaction des mesures adaptatives

# RÔLES

## ➤ Personnel de soutien

- Accueil des élèves (FGA-FP)
- Intervention en salle d'examen et confirmation de l'utilisation des MA (FGA)
- Soutien au niveau de l'envoi d'éléments concernant des dossiers d'aide particulière (FGA-FP)
- Transfert d'information au personnel concerné (FGA-FP)



# DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

## ➤ Dépistage des manifestations et des difficultés

- Processus se fait selon les moyens, les ressources disponibles et le fonctionnement du centre
- Un dépistage précoce est fortement conseillé (si possible, dès l'entrée en formation)
- Le dépistage provient parfois des observations actuelles et non d'un dossier antérieur
- Déroulement de la procédure laissé à la discrétion du centre

# DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

## ➤ **Comment monter le dossier d'aide particulière**

- Portfolio de l'élève
- Portrait de l'élève
- Outils de consignation laissant des traces écrites d'apprentissages, de comportements et d'attitudes
- Stratégies et outils en lien avec la situation de besoin
- Documents témoignant du parcours antérieur (rapports synthèses de spécialistes, PI, PAA, notes d'évolution, formulaires d'autorisation, etc.)

# DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

## ➤ Rapport d'analyse

- Résumé global fait à partir de toutes les informations et les éléments d'observation recueillis
- Permet de conclure à des recommandations (mesures adaptatives, adaptations de matériel ou d'interventions, stratégies et outils d'aide)



# DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

## ➤ Plan d'aide à l'apprentissage (PAA)

- Pas d'obligation légale
- Utilisé en FGA (remplace le PI) et en FP, préalable aux mesures adaptatives
- L'élève y participe, sinon l'approuve
- Tout comme le PI, décrit les besoins, les objectifs et les moyens
- Peut décrire les manifestations et les difficultés, contenir des recommandations, proposer d'éventuelles mesures d'adaptation

## ➤ Plan d'intervention (PI)

- En FP, obligatoire pour élèves à risque de moins de 18 ans et élèves handicapés jusqu'à 21 ans

# DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

## ➤ Transmission d'information et confidentialité

- Autorisation signée de l'élève obligatoire
- Les informations recueillies et retenues doivent être conformes aux dispositions de la Loi sur l'accès
- Toute information du DAP antérieur non nécessaire doit être détruite
- En contexte de stage (FP):
  - ✓ Avec le consentement de l'élève, divulgation à l'employeur des difficultés pour la mise en place d'un accompagnement
  - ✓ Santé, sécurité et intégrité physique sont prioritaires
  - ✓ Expertise médicale peut être exigée par la direction, si motifs raisonnables



# DIFFÉRENCIATION DE L'ENSEIGNEMENT

## ➤ Différenciation pédagogique

- Responsabilité de l'enseignant
- Mise en place de stratégies d'enseignement tenant compte des besoins de tous les élèves
- Utilisation d'approches variées, incluant l'adaptation de divers éléments (environnement, matériel, temps, etc.)
- Les outils d'aide technologique ne doivent pas présenter un défi additionnel pour l'élève en difficulté ni modifier ce qui fait l'objet d'évaluation

# DIFFÉRENCIATION DE L'ENSEIGNEMENT

## ➤ Aide technologique en apprentissage et en évaluation

- Valeur ajoutée de la fonction d'aide:
  - ✓ Optimise le potentiel et les capacités de l'élève
  - ✓ Doit permettre une amélioration significative dans la réalisation de la tâche
  - ✓ Vise l'atteinte du seuil de réussite
  - ✓ A pour objet le développement de l'autonomie de l'élève
  - ✓ Aide à contrer l'aggravation des manifestations et difficultés
  - ✓ Compense les effets de l'incapacité

# DIFFÉRENCIATION DE L'ENSEIGNEMENT

## ➤ Aide technologique en apprentissage et en évaluation

- Doit être utilisée sur une base régulière en classe avant d'être autorisée en sanction
- Doit être retirée:
  - si des stratégies compensatoires sont bien intégrées par l'élève
  - si elles ne sont pas utilisées à bon escient par l'élève
  - si elles sont une source de surcharge cognitive



# ADAPTATION, MODIFICATION, EXEMPTION

## ➤ Adaptation

- Mesures adaptatives accordées si le besoin a été validé en classe (exercices, évaluation en aide à l'apprentissage)
- Mesures du secteur des jeunes doivent être revalidées

## ➤ Modification

- Aucune modification apportée au contenu et aux critères des épreuves (FGA-FP)

## ➤ Exemption

- Émise dans de très rares cas
- Concerne des handicaps qui ne peuvent être compensés autrement

# CONCLUSION

- La réussite et la persévérance de l'élève s'appuient sur un accompagnement de qualité et des mesures d'aide personnalisées.
- Le personnel qui accompagne l'élève (dont l'enseignant) doit tout mettre en œuvre pour aider ce dernier à surmonter ses difficultés ou réduire les obstacles.
- Démarche élaborée selon la réalité et les conditions de chaque centre.

# SOURCES

- LIGNES DIRECTRICES, pour assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'élève ayant des besoins particuliers, Formation professionnelle, Gouvernement du Québec, MEES, 2017
- LIGNES DIRECTRICES, pour assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'élève ayant des besoins particuliers, Formation générale des adultes, Gouvernement du Québec, MEES, 2017

*Présentation préparée par Michelle Émond et Nathalie Landry, conseillères pédagogiques, Commission scolaire de Laval*